

ARRETE 2025\23 DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT 14 RUE DES ROCHES

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de la Société SEFO représentée par Mme REBELLO Marie Laure – courriel : sefo-d@demat.sogelink.fr - 14 Rue des Roches – 78930 GUERVILLE,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement Rue des Roches,

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre les travaux de création d'un branchement 14 rue des Roches pour les travaux de branchement d'eau potable par la SEFO.

Article 2 : Ces travaux nécessitent une ouverture et fermeture de tranchée sur la chaussée. A compter du **Mercredi 19 Mars 2025 et pour une durée de 30 jours**, le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 3 : La réfection de la chaussée devra être conforme à la permission de voirie n° NP 2025-GUE-0330 délivrée par la CU GPSEO en date du 27 février 2025.

Article 4 : La pré signalisation devra être mise en place en amont et en aval, les panneaux de signalisation seront à la charge, mis en place et entretenus par le pétitionnaire ainsi qu'une information aux riverains de la rue des Roches

Article 5 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

Pétitionnaire

La Gendarmerie de Septeuil

Fait à Guerville,

Le 12 Mars 2025,

L'Adjoint par délégation,

Michel HARDY

